



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légimité

Affaire suivie par Alexis LETELLIER
Bureau de la citoyenneté et des élections
Tél : 02 32 78 28 05
Mél : pref-funeraire@eure.gouv.fr

Évreux, le 25 JAN. 2022

Le Préfet de l'Eure
à
Mesdames et Messieurs les maires

Objet : liste des opérateurs funéraires habilités dans l'Eure

Conformément à l'article R2223-71 du Code général des collectivités territoriales, la liste des opérateurs funéraires habilités du département de l'Eure est publiée annuellement par mes services.

En application de l'article R2223-31 du même code, relatif à l'information des familles, " *les communes doivent afficher à la vue du public, dans le service d'état civil de la mairie et des mairies annexes ainsi que dans le local de conservation du ou des cimetières communaux, la liste des régies, entreprises, associations et de leurs établissements habilités à fournir les prestations du service extérieur des pompes funèbres. Elle doit être communiquée par les services municipaux à toute personne sur simple demande*".

Je vous informe que l'annuaire des opérateurs funéraires habilités (A.O.F.H.) est mis à jour le premier mardi de chaque mois.

Par conséquent, je vous invite à consulter et télécharger la liste précitée dans l'annuaire depuis le site internet des services de l'État dans l'Eure à l'adresse suivante : <https://aofh.interieur.gouv.fr/search/?Localisation=27&RayonKM=10&TypeSearch=Departement>

Je vous remercie d'en assurer la diffusion et l'affichage au sein de vos services dès réception du présent courrier.

Le bureau de la citoyenneté et des élections reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Isabelle DORLIAT-POUZET